

Conseil d'administration de L'ALCEM

(par écrit [01/02/2021] et virtuellement [27/02/2021])

Compte-rendu du conseil d'administration 27-02-2021 à 10h. par Vidéo conférence

Présents : Berengier Pierrette, Cipres Maria, Corraine Diego, Gonzalez-Quevedo Roberto, Jug Manuel, Lefin Paul, Reig Felip, Zwiter Eva, Gilles Désécot.

Excusé : Paul Raynal qui pour des raisons de santé a du quitté le poste de secrétaire territorial pour la France.

Accueil du président : Texte ci-joint

Rapport d'activité : personne n'ayant fait de remarque, il est accepté à l'unanimité (texte ci-joint).

Rapport financier : personne n'ayant fait de remarque, il est accepté à l'unanimité (texte ci-joint).

Rapport des minorités : Les différents rapports avaient été envoyés à chacun des membres du conseil. Il n'y a pas eu de remarque importante. Seules quelques petites modifications de vocabulaire ont été demandées. Vous trouverez ci-joints, les textes définitifs.

Une seule résolution avait été envoyée. Elle concerne la France et aucune remarque n'ayant été faite, elle est acceptée à l'unanimité. Texte ci-joint.

Diego Corraine (Sardaigne) a proposé la création d'un site Internet sous le nom ALCEM-AIDLCM.net. Il propose de faire le travail et la réservation du site ne demandant pas de gros moyens financiers, la proposition a été acceptée à l'unanimité. Diego Corraine doit nous adresser un projet concret et une nouvelle réunion par Zoom est prévue le 13 mars à 10h. pour discuter de modifications si cela est nécessaire.

Rien n'a pu être décidé pour le congrès de Klagenfurt, à cause de la situation sanitaire sans visibilité pour l'heure. La séance a été levée à 11h.

Pierrette Berengier

0. Ordre du jour

- 1 Accueil par le président.
- 2 Compte-rendu d'activité par la secrétaire générale
- 3 Compte-rendu financier par le trésorier
- 4 Organisation du congrès 2021 à Klagenfurt.
- 5 Interventions des secrétaires territoriaux sur la situation linguistique correspondante.
- 6 Présentations de motions si nécessaire
- 7 Votes des diverses motions
- 8 Diverses observations et détails.



1. Accueil par le président

Les tristes événements de la pandémie actuelle nous obligent à tenir notre Conseil d'administration à distance.

Bien que la situation soit difficile, notre association doit continuer à travailler en faveur des langues minoritaires. Nous devons continuer de surveiller les droits des locuteurs de petites langues.

En ce sens, nos travaux au sein de ce Conseil d'administration devraient servir à présenter, si nécessaire, des résolutions de défense des langues menacées.

Il est clair que de profonds changements sociaux, culturels et économiques sont en cours qui affectent les langues minoritaires. Sur cette question, nous avons aussi beaucoup de choses à dire, car certaines formules dépassées que nous avons l'habitude de voir sont devenues obsolètes.

Enfin, nous entendrons l'avis de nos collègues de Klagenfurt sur le prochain congrès. Il est évident que ce congrès ne sera pas facile et que nous aurons probablement le besoin de le reporter à l'année prochaine. Il nous faudra sans aucun doute prendre des mesures alternatives (virtuelles, sans doute).

Dans tous les cas, malgré les difficultés, notre association doit continuer d'exister et de fonctionner.

Roberto González-Quevedo

2. Rapport d'activité

Il est difficile de parler de rapport d'activité, étant donné que la pandémie a empêché toute activité commune. En effet, depuis notre dernière réunion du conseil à Marseille, nous aurions dû nous retrouver pour le congrès à Klagenfurt. Or, malgré le travail de préparation assuré par nos amis, sur place, les déplacements étant impossibles, celui-ci a été annulé et reporté à une date ultérieure. Peut-être en 2021 ?

La seule activité réelle, a été celle de notre président qui a pu assurer la parution régulière de notre revue Express qui en est au n°24.

Bien sûr, nous avons pu œuvrer chez nous, dans nos associations respectives, et cela apparaît dans les divers comptes rendus que vous avez reçus.

J'espère que pour notre prochaine réunion, j'aurai un compte rendu d'activité digne de ce nom...

Pierrette Berengier

4. Organisation du congrès 2021 à Klagenfurt

Notre organisation slovène ZSO est toujours prête à organiser le congrès 2021 dans le même cadre qu'on avait prévu pour l'année 2020. Nous avons l'infrastructure et les moyennes et nous serions heureux d'organiser le congrès. S'il est possible de tenir ce congrès en juillet 2021 dépend de la pandémie et de la situation internationale, des moyens de transport, des frontières ouvertes etc. Nous sommes prêts, mais il faut certainement attendre, il est impossible de prendre des décisions en ce moment.

Eva Zwitter

3. Compte-rendu financier

BILAN FIN 2020

Compte-rendu du Trésorier Le dernier compte-rendu financier que j'ai fait est celui que j'ai présenté lors de la réunion de Marseille du 30 novembre 2019. Nous avons alors en caisse, à la Société Générale de Juan-les-Pins, la somme de 5277,71 €. En 2020 les cotisations ne sont pas rentrées comme d'habitude. Nous avons rentré en 2019, 575 € de cotisations, certaines après le compte-rendu présenté à la réunion de Marseille. En 2020 nous avons rentré seulement 335 €. Peut-être aurons nous des cotisations pour 2020 qui seront payées en retard. Cependant, puisque

nous n'avons pas eu de dépenses, le solde de notre compte bancaire est largement positif. Soit : 5897.71 €. La Banque Populaire nous a facturé des frais de compte pour 2020 d'un montant de 145 €. J'ai réussi après avoir parlementé à me faire rembourser cette somme pour 2020 mais je sais pas ce qu'il en sera pour 2021. Je crois que la situation financière de l'ALCEM est saine et je suis à votre disposition pour tout renseignement. Les pièces comptables sont à votre disposition. Merci pour votre confiance. Le trésorier de l'ALCEM Gilles Désécot Juan-les-Pins le 31 décembre 2020.

5 Interventions des secrétaires territoriaux sur la situation linguistique correspondante.

5.1. Le rapport sur le groupe ethnique slovène en Carinthie (Autriche) en 2020

Comme il est le cas dans le monde entier, la pandémie a aussi changé beaucoup de choses pour le groupe ethnique slovène en Carinthie et nous nous trouvons face à des défis tout à fait nouveaux. Les nombreuses associations culturelles et sportives bilingues ne pouvaient organiser leurs événements d'une manière à peu près normale qu'en été. Au printemps et en automne, ont pu avoir lieu quelques événements à l'aide de l'Internet, mais dans l'ensemble la vie associative en Carinthie s'est arrêtée. Malgré cela, il y a eu aussi quelques événements positifs pour le groupe slovène en Carinthie en 2020. Au mois de février, Dr. Josef Marketz fut sacré évêque de Carinthie. Il est le premier évêque en Carinthie, couramment bilingue et appartenant au groupe ethnique slovène. Dans le cadre de la région de la Carinthie maints événements slovènes ont été intégrés au programme régional officiel.

Heureusement, en automne 2020, le gouvernement autrichien a annoncé qu'il allait doubler l'aide financière de tous les groupes ethniques. Maintenant, les six groupes ethniques autochtones en Autriche disposent de 8 millions d'euros par an. Dans l'ensemble, l'année 2020 a été une année de lumière et d'ombre. Il ne reste qu'à espérer que la pandémie sera bientôt vaincue et que la vie se normalisera dans une certaine mesure à nouveau.

Manuel Jug

5.2. La situation linguistique dans la Principauté des Asturies

La pandémie qui s'est propagée dans le monde en 2020 et au début de 2021 n'a pas été bénéfique pour les langues et les cultures menacées. En Espagne, comme dans d'autres pays européens, les mesures prises par les pouvoirs publics pour contenir les infections ont considérablement limité les réunions, les mobilisations et toutes sortes d'activités de défense des petites langues.

Dans les Asturies, les groupes qui défendent la langue asturienne ont dû renoncer aux initiatives programmées pour promouvoir la mobilisation en faveur de la co-officialité de la langue asturienne.

Malgré toutes ces difficultés, le gouvernement asturien s'est engagé publiquement à promouvoir cette année des mesures législatives pour la déclaration de la langue asturienne comme langue officielle, avec le castillan, dans toute la Principauté des Asturies. Actuellement, la condition obligatoire est remplie : plus des quatre cinquièmes des parlementaires asturiens voteront en faveur de la réforme du statut d'autonomie dans le sens de la proclamation du fonctionnaire asturien. S'il n'y a pas de surprise à la dernière minute, j'espère annoncer bientôt à l'Association que nous avons atteint l'objectif que nous nous efforçons d'atteindre depuis de nombreuses années, comme en témoignent les résolutions approuvées dans nos congrès depuis près de quarante ans.

J'espère que lors de la prochaine lors de nos prochaines réunions et lors du congrès de Klagenfurt, que ce soit cette année ou la prochaine, je pourrai continuer à donner des nouvelles positives sur cette question.

Roberto González-Quevedo. 27/01/2021

5.3. France: rapport sur la situation de la langue

Nous distinguerons dans notre propos les différents niveaux de scolarité : primaire, secondaire et supérieur.

1. PRIMAIRE

Pour le primaire, les demandes des élèves sont à la hauteur de l'offre pour peu qu'elle se présente

et la grande majorité d'entre-eux apprennent au sein d'écoles publiques. On admettra l'existence de zones où ce n'est pas le cas, où cela ne fait plus partie du souhait des familles par manque chronique de proposition depuis des années.

Les cursus qui ont été ouverts, quelle que soit l'académie, ont connu le succès. Notons que cela n'est pas anodin si l'on prend en compte que les nouveaux arrivants n'ont pas hésité à y inscrire leurs enfants.

Quelques exemples :

Dans l'Académie d'Aix-Marseille, après l'école bilingue de Maillane, ont été ouvertes les écoles de Martigues et de Gardanne. Le Directeur d'Académie souhaitait que soit maintenu le rythme d'une ouverture par an. Une école maternelle devait ouvrir à la Loubière à Marseille, mais le projet fut détourné.

Dans l'Académie de Nice, après l'école de Cuers, une autre école a été ouverte (école des Orangers) à Nice et devant le succès rencontré, un autre cursus a démarré en 2020. Aujourd'hui, 92 élèves en bénéficient, de la maternelle au CM2.

Pourtant, le nombre de conseillers pédagogiques de la Mission « Langues Régionales » à l'Académie d'Aix-Marseille, est passé de 5 à 2 conseillers. Cela ne va pas dans le bon sens.

Situation commune à toutes les académies :

- ✚ Bien qu'il y ait des attentes, l'Éducation Nationale n'aide pas au développement de l'enseignement des langues régionales en primaire.
- ✚ Il n'y a toujours pas de suivi du primaire vers le secondaire.

2. SECONDAIRE

L'enseignement secondaire a été impacté par la récente réforme du baccalauréat. Cependant, il n'y a pas assez de recul pour mesurer précisément les conséquences définitives de cette réforme. Pourtant les premiers effets se sont déjà fait sentir. Les élèves de classe de 1^{ère} ont vu la fin des filières "S", "ES" et "L". Leurs cours se composent d'un enseignement commun complété par trois spécialités de leur choix. L'exemple de la langue d'oc ou occitan est représentatif de la

situation générale puisque celle-ci'elle concerne plus de trente départements et que la production littéraire de langue d'oc s'étend sur plus de mille ans. La vitalité de tous les établissements où est enseignée la langue d'oc est atteinte par la réforme. Notons aussi que l'option « langue régionale » n'est pas proposée dans les filières technologiques. Voilà pour le constat.

Conséquences

Des classes de langue régionale ont déjà fermé. Partout en France, le bilan est le même : on constate une baisse des effectifs d'élèves de 50% depuis les deux dernières années et surtout durant l'année dernière. Pour la seule académie de Toulouse, sept lycées ont récemment supprimé les cours d'occitan qui était auparavant enseigné dans quarante-deux établissements. Comme le fait remarquer le Président du Centre régional des enseignants d'Occitan, cela fait une baisse de 16% et concerne plusieurs centaines d'élèves. La spirale ne fait que commencer. Certains professeurs ne vont pas tarder à se retrouver obligés d'enseigner une autre matière. L'un d'eux nous dit : « *La pire des injures serait qu'on me demande d'enseigner aux Occitans la langue qui a tué la leur, à savoir le français.* » Malheureusement, plus on avance, cela risque d'arriver. Bien sûr, la réforme a conduit à la création d'une spécialité « Langue & culture régionale », obtenue non sans mal. Mais, en réalité, cette spécialité est mise en concurrence avec d'autres matières comme les mathématiques ou les sciences économiques et sociales qui ne sont pas dans le tronc commun. Cela s'appelle de l'hypocrisie car comment rivaliser avec les mathématiques par exemple ?

Les causes.- Il y a deux causes principales à la situation de la baisse d'effectif de 50%.

- ✚ D'abord l'accessibilité : les élèves avaient le choix entre deux options contre une seule aujourd'hui.
- ✚ Ensuite la valorisation : le coefficient représentait, avant la réforme, entre 3 et 4% de la note finale au bac, contre

environ 1% aujourd'hui. Soit trois fois moins que pour les langues anciennes. Cela n'est pas attractif.

Il y a un mépris ressenti et il semble que la chasse aux options ait commencé. Une attitude qui prend sa source dans un problème économique. Alors, pour accélérer le mouvement, on s'ingénie à créer un désamour des élèves pour les langues régionales, désamour auquel le faible coefficient n'est pas étranger. Remarque des étudiants : « Nous allons faire 3 heures d'enseignement supplémentaires pour rien de plus à l'arrivée ». Cela fait partie de la réforme pour les langues optionnelles. Les lycéens ne peuvent pas en choisir une avec une deuxième option, ce que faisaient beaucoup d'élèves, et ce, contrairement aux langues anciennes, latin et grec, qui peuvent cumuler deux enseignements facultatifs.

Conclusion

Ce qui est évident c'est que :

Les réformes affaiblissent l'enseignement de l'Occitan.

Le problème essentiel en lycées est la concurrence entre les options.

Situation commune dans toutes les académies :

La situation s'est maintenue ou à peu près dans les collèges jusqu'à aujourd'hui. Mais il est évident que si rien n'est amendé dans les deux ans qui viennent (et peut-être moins) pour les lycées, il y aura des répercussions négatives sur la situation des collèges qui seront sensiblement impactés.

Notons que la France qui figurait parmi les premiers demandeurs n'a toujours pas ratifié la *Charte européenne des langues minoritaires et régionales* ainsi que l'article 30 de la *Convention nationale des droits de l'enfant de 1989*, censé protéger le droit humain à pouvoir vivre dans sa langue. Car cela relève des droits de l'homme.

3. UNIVERSITÉS

Constat

Avec la loi d'orientation de l'enseignement

supérieur du 12 novembre 1968, les universités sont devenues autonomes. Elles sont gérées comme des entreprises, donc liées à un budget de fonctionnement. Les décisions qu'elles sont amenées à prendre ne servent pas forcément l'intérêt des langues régionales. Les universités connaissent donc des fonctionnements différents, certaines n'ayant plus de parcours diplômant Licence-Master-Doctorat (LMD).

Les universités sont estimées d'après un « taux d'encadrement », c'est à dire, un rapport du nombre d'étudiants par rapport au nombre de professeurs. Du coup, toute unité d'enseignement (UE) ayant moins de 5 élèves risque la fermeture. C'est une disposition européenne qui concerne toutes les UE.

Incidence de la réforme du bac

La situation du secondaire ne rassure pas les universités qui restent dans l'inquiétude car pour l'instant le recul est insuffisant.

Cas de l'université d'Aix-en-Provence

À Aix, aussi, on attend pour (sa)voir. Si l'incidence de la réforme est moindre, c'est parce que les étudiants pour la plupart ne viennent pas du secondaire. Un tiers d'entre eux est d'origine étrangère, même si le Brexit a généré un effet négatif sur la classe ERASMUS ».

L'université d'Aix prépare à un Diplôme Universitaire (DU). Le DU d'Aix était déjà en place avant sa restructuration il y a 3 ans. Pour obtenir le DU, il faut acquérir 7 UE sur trois ans.

Il n'y a pas de formation diplômante LMD à Aix-Marseille.

Précisons que quelle que soit la licence, il y a une langue à apprendre. Par exemple en licence d'italien, il faut ajouter une UE, une autre langue au choix. C'est un cours optionnel et obligatoire. La langue d'oc ne figure pas parmi les langues les mieux placées.

Cas de l'université de Nice. - Depuis deux ans, il n'y a plus de département occitan à l'université de Nice. Ne demeure qu'un vaste département qui comprend plusieurs langues et qui débouche sur un « Master en Lettres » avec une option de

langue, qui peut être l'occitan ou l'une des nombreuses autres langues.

Cas des universités de Toulouse et Montpellier

Ce sont les seules universités qui conservent un parcours Licence-Master-Doctorat (LMD). Le travail du corps enseignant est permanent pour essayer de remplir les salles de cours. Les chiffres sont en attente à l'heure de ces lignes.

Langues MoDiME

Grâce aux cours intensifs de préparation linguistique lancés en 1996, des étudiants peuvent suivre un programme d'études dans des universités où la langue d'enseignement est une langue à faible diffusion. MODIME signifie Langues les Moins Diffusées et les Moins Enseignées dont le Provençal fait partie.

L'agrégation à Montpellier

La demande qui avait été faite depuis longtemps est issue d'un état d'esprit militant. Cela avait été négocié pour l'égalité des débouchés et des carrières. L'aide de l'OPLLO (Office Public de la Langue Occitane - Aquitaine) fut nécessaire pour soutenir la démarche auprès du Rectorat.

Pour le nombre de postes

Conséquences

Moins d'étudiants, cela fait moins de moyens, donc moins d'enseignants formés.

Ph. Reig

5.4. Situation en Aragon

Pour ce qui est de la situation actuelle de la langue aragonaise, même si l'on peut observer une certaine amélioration concernant sa considération de la part du gouvernement autonome (l'inclusion d'une *Mention en langue aragonaise* pour le cursus 2020-2021 dans la formation pour les diplômés de professeur d'éducation primaire et secondaire à la Faculté de Sciences Humaines et de l'Éducation à Huesca ; certaines initiatives pour la divulgation et pour le soutien à la création en aragonais ont été mises en place par la Direction Générale de Politique Linguistique du Gouvernement aragonais. Cependant, la langue aragonaise continue à ne

pas avoir une reconnaissance en tant que langue officielle et on est toujours sous l'emprise d'une Loi des Langues très restreinte (celle du Parti Populaire) laquelle n'est toujours pas appliquée : en réalité on ne peut pas l'appliquer car on n'a pas encore approuvé les normes d'application et de développement qui pourraient le permettre. L'usage d'une graphie « institutionnelle » pour l'aragonais, prônée depuis la Direction Générale de Politique Linguistique (qui ne correspond pas avec les Normes graphiques de l'aragonais), a créé une situation de confusion chez les gens et en même temps on a imposé cette graphie « institutionnelle » aux communes, aux associations et aux particuliers qui posent leurs candidatures pour des aides publiques. Tout cela a comme conséquence le danger de faire éclater le chemin de normativisation emprunté depuis plus de quarante ans.

Les actions menées à bien par la Direction Générale de Politique Linguistique ne sont que des faits isolés et très insuffisants. On ne voit pas un positionnement clair et ferme de la part du Gouvernement d'Aragon, ce qui pourrait permettre une récupération décisive de la langue aragonaise. Finalement, on considère que les conseils régionaux, les contrées et les communes ne travaillent pas suffisamment en faveur de l'aragonais par des actions vraiment efficaces et repérables (en dehors de simples déclarations ou de faits uniquement testimoniaux) ; à ce propos on devrait mentionner des exceptions comme celle de la contrée de « l'Alto Galligo ».

F. Nagore, C. Navarro, A. Ciprés

6. Présentations de motions

6.1. Résolution pour la France

Le Conseil d'administration de l'*Association pour les Langues et Cultures Européennes Menacées* (Alcem), réuni le 27/01/2021 par visio-conférence, attire votre attention les points suivants :

Pour le primaire :

Nous vous demandons instamment de veiller, vu le succès des cursus en fonctionnement, à l'organisation d'une étude dont le but serait de mesurer ce que représente la demande du primaire pour chaque académie afin d'aboutir à un soutien réel du développement de l'enseignement des

langues régionales dans le primaire avec diffusion des résultats de l'étude.

Pour le secondaire :

L'Alcem, consciente de la réalité des difficultés qu'entraînent les dernières réformes concernant l'enseignement dans les lycées et l'organisation du baccalauréat (coefficient, choix des options, etc.), vous avait déjà alerté à deux reprises à ce sujet, en 2018 et 2019, sans toutefois obtenir une réponse claire de vos services. Aussi, nous nous permettons d'insister sur les points suivants :

- ✚ Définir un véritable statut de langue vivante pour les langues régionales.
- ✚ Revaloriser le coefficient des langues régionales pour le rendre identique à celui des langues anciennes, grec et latin, par exemple.
- ✚ Proposer une option langue régionale pour les filières techniques. Actuellement, seule la filière « Hôtellerie / Restauration » le prévoit.
- ✚ Assurer le suivi après le secondaire vers l'enseignement supérieur.

Si nous nous permettons d'insister sur ces points, c'est pour souligner les inquiétudes du corps enseignant en secondaire et les difficultés rencontrées très concrètement par les élèves et les enseignants.

En marge de ces demandes, l'Alcem vous saurait gré de ne pas perdre de vue la modification de l'article 30 de la *Convention nationale des droits de l'enfant de 1989*, censé protéger le droit humain à pouvoir vivre dans sa langue.

Nous espérons que vous voudrez bien agir afin que la réalité du terrain soit conforme aux promesses faites, sans perdre de vue que ces demandes s'enracinent dans les Droits de l'homme.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de nos sentiments très respectueux.

7. Votes des diverses motions

Toutes les résolutions ont été votées **par écrit en faveur** à l'unanimité ou par consensus.

8 Diverses observations et détails.

Aucune observation ni précision